

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 40 Formation pratique: agir en tant que sage-femme 3			
Ancien Code	PAMI3B40SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3400		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	22 C	Volume horaire	630 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Séverine MARCHAL (marchals@helha.be) Valérie BORGNIET (borgnietv@helha.be)		
Coefficient de pondération	220		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La loi du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé constitue la base légale pour l'exercice de la profession de sage-femme en Belgique. Depuis la modification de la loi de 2006, la sage-femme est considérée comme un praticien autonome d'une profession des soins de santé dans le domaine de l'art de guérir. La formation des étudiantes respecte le cadre du Référentiel de compétences intégré interréseaux en Bachelier Sage-femme, consultable sur les valves stage sage-femmes.

15PAvL: Sage-Femme | ConnectED

Selon le référentiel inter-réseaux en Bachelier Sage-femme, l'apprentissage dans cette UE s'intègre dans une démarche réflexive-interactive. Cette démarche est définie comme un processus de mise à distance quant à ses apprentissages, ses pratiques professionnelles, ses jugements cliniques, professionnels, critiques et éthiques. Elle suppose réflexion-interaction, prise de décision, analyse et synthèse.

Les stages visent à développer les compétences cliniques nécessaires pour le suivi de la grossesse, l'accouchement, le suivi post-natal, et la gynécologie de prévention. Ils permettent également de se familiariser avec les différents environnements de travail et de renforcer les compétences pratiques par des simulations et des travaux dirigés

Les aptitudes et les attitudes à développer et à acquérir durant le bloc 3 sont les suivantes : l'étudiant est amené à agir de façon autonome ou accompagnée dans plusieurs situations, de façon globale, autant dans l'eutocie que dans la dystocie.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**

- 3.1 1. Planifier son travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels
- 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 3. Participer à la démarche qualité

- Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 5 Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**
- 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
 - 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques
- Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide
- Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

Pour les prestations techniques :

Expliquer les principes de base des techniques

Réaliser correctement une technique en respectant les protocoles de sécurité et d'hygiène.

Analyser les résultats obtenus lors d'une prestation technique et déterminer le moment opportun pour intervenir.

Évaluer la qualité et la pertinence de sa propre prestation technique en utilisant des critères professionnels et en justifiant les ajustements nécessaires en fonction du contexte clinique.

Élaborer un plan d'action personnalisé en intégrant les données cliniques, les besoins du patient et les priorités

--

Famille de situation initiale en néonatalogie

En milieu hospitalier ou en simulation clinique, dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales, l'étudiante prend soin, en présence d'une sage-femme ou d'un(e) infirmier(ère) pédiatrique, d'un nouveau-né appareillé présentant un problème de santé qui est stabilisé. Ce suivi s'inscrit dans le respect du processus d'attachement et de parentalité.

l'étudiante sera capable :

- 1) De prendre en charge la surveillance, les soins d'hygiène et les soins spécifiques d'un nouveau-né stable, hospitalisé en néonatalogie, tout en intégrant ses parents aux soins.
- 2) D'appliquer les principes du NIDCAP et des soins de développement enseignés au Bloc 3 BSF.
- 3) De favoriser l'établissement et le maintien du lien d'attachement entre le nouveau-né et ses parents.
- 4) D'accompagner et éduquer les parents tout au long de la prise en charge de leur enfant.
- 5) De rédiger une démarche clinique globale en prenant en compte les spécificités de la situation clinique

- Insertions professionnelles en maïeutique :

Famille de situation initiale pour la santé préconceptionnelle et prémature

L'étudiant s'initie et ensuite collabore au suivi préconceptionnel et/ou prénatal d'une femme et de son enfant

A l'issue du stage, l'étudiant sera capable :

De participer activement à la surveillance d'une grossesse normale, au niveau de l'organisation, de la surveillance obstétricale et de l'éducation prémature.

Famille de situation intermédiaire pour la salle de naissance

L'étudiant assure le suivi pernatal d'une parturiente et de son/ses enfant(s) à naître.

Le contexte peut présenter une pathologie pré, per, post natale pour l'un et/ou l'autre.

L'accompagnement peut commencer dès l'accueil et concerne le suivi du travail, l'accouchement jusqu'à la fin du post-partum immédiat.

, l'étudiante sera capable :

De proposer la prise en charge D'UNE parturiente et de l'appliquer dans les limites des seuils 3 BSF : admission, travail eutocique ou dystocique et accouchement eutocique ou dystocique.

D'assister les professionnels pour le suivi et l'accompagnement d'une parturiente et de son/ses enfant(s) à naître (accueil, travail et post-partum immédiat).

D'identifier des signes pathologiques pendant le travail.

D'assister à tous les types d'accouchement.

De réaliser les accouchements eutociques à 4 et 2 mains.

D'être autonome pour la surveillance de l'accouchée ET de son nouveau-né.

Famille de situation finale pour la santé post-natale

L'étudiant assure le suivi post-natal de plusieurs dyades mères-enfant(s) dans son contexte familial, l'un et/ou l'autre pouvant présenter une pathologie pré, per, post-natale. Le suivi peut commencer dès la délivrance jusqu'au retour de couches. Cet accompagnement inclut la guidance de l'alimentation des enfants.

L'étudiante sera capable d'assurer la surveillance globale de plusieurs accouchées et de leurs nouveaux-nés et de prodiguer les soins lors du séjours en maternité .

Objectif de l'Apprentissage Par Problématique Obstétrical (travail reflexif sur une situation vécue en salle de naissance)

L'étudiant du bloc 3 sera capable de faire preuve de réflexivité en regard d'une situation vécue de stage en mobilisant les acquis théoriques, les données probantes/EBM.

Objectifs intermédiaires

Il sera capable de :

- 1) décrire sa prise en charge,
- 2) d'identifier les actions non conformes à la pratique eutocique dans la prise en charge d'une parturiente,
- 3) de proposer une prise en charge nouvelle en regard de données probantes et des acquis théoriques,
- 4) d'argumenter et d'échanger son point de vue avec ses pairs.

Les acquis spécifiques attendus pour chaque épreuve sont repris dans les grilles d'observations/évaluation en déclinaison d'indicateurs de maîtrise ou non maîtrise.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B22SF, PAMI2B23SF, PAMI2B24SF, PAMI2B27SF

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B40SFA Prestations techniques en obstétrique et en néonatalogie

PAMI3B40SFB AIP Enseignement clinique: stages, séminaires et activités d'

42 h / 1 C

588 h / 21 C

Contenu

Prestations techniques en néonatalogie

Admission du nouveau-né en néonatalogie

Soins d'hygiène en incubateur

Prélèvements de sang

Voies d'abord

Ponction lombaire

Administration d'un médicament en IVL via Métriset

Administration d'un médicament via un pousse-seringue
Administration d'un médicament en IVD
Manipulation d'une pompe à perfusion
Mise en place d'une sonde gastrique et administration d'une alimentation entérale
Mise en place d'un sac collecteur d'urines (Urinocol®) chez une fille ou un garçon pour une analyse stérile d'urine

Mise en situation en néonatalogie

Analyse des courbes de percentiles
Administration des médicaments au nouveau-né en IVD et IVL
Soins d'hygiène en incubateur
Soins d'hygiène sur table chauffante
Bain emmailloté
Mise en place de la sonde gastrique
Mise en place d'un cathéter veineux périphérique
Ponction sanguine (microméthode et en veineux)
Soins au nouveau-né sous oxygénothérapie
Réanimation néonatale

Prestations techniques en obstétrique

Rappel de 2BSF : ouverture set stérile, manipulation des pompes à débit contrôlé
Approche gestes perpartum : Toucher Vaginal , Rupture Artificielle de la Poche des Eaux , électrode interne, pose spéculum, frottis vaginal
Simulation sur mannequin de l'accouchement sommet fléchi OP
Atelier d'écriture professionnelle : tenue du Dossier Obstétrical, partogramme
Simulation sur mannequin : accouchement sommet fléchi OS
Gestuel de la délivrance
Pratique de l'épissiotomie

Mises en situations pratiques

Prise en charge d'une consultation d'urgence
Mise en situation de communication interprofessionnelle dans des situations pathologiques
Situations emblématiques en salle de naissance , salle de naissance et post partum

Stages

- Familles de situations "Néonatalogie : stage de minimum 2 semaines
Familles de situations "Naissance" : stage de minimum 5 semaines
Familles de situations "Santé postnatale" : stage de minimum 2 semaines

--
Chaque compétence est évaluée par différents biais : lors des prestations techniques, des MSP, lors des supervisions individuelles avec le MFP, lors d'évaluations faites par le service, par les rapports de stage, au travers de situations emblématiques définies (cf. Carnet de stage). Le nombre et la durée des évaluations sont fixés par la Haute École. Les consignes des épreuves, carnet de stage, grilles d'observation et d'évaluation sont consultables sur ConnectED.

Tableau synthèse :

Le tableau de synthèse de chaque bloc qui lui est spécifique (UE Agir en tant que sage-femme) est disponible sur ConnectED.

Sur rdv avec la coordination de bloc et/ou de section, l'étudiant·e peut consulter son tableau tout au long de l'année. Le tableau final lui sera remis en même temps que la consultation des copies.

Les modules en 3 BSF sont :

- Module salle de naissance : Evaluations MFP certificatives en SDN et PT
- Module apprentissage Par Problème Obstétrical
- Module santé post natal : Evaluations MFP
- Module Néonatalogie : Evaluation hybride (service et tuteur), et rapport

--
L'équipe pédagogique se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Formation théorique et pratique :

Raisonnement clinique : Transférer des connaissances théoriques à l'apprentissage du raisonnement clinique Il s'agit de développer la capacité à analyser des situations cliniques, à poser des diagnostics et à planifier des soins appropriés.

Simulation et travaux dirigés :

Pour les PT (Prestations Techniques) :

Cours pratique participatif :

Utilisation de mannequins pour des études de cas.

Analyse de pratique basée sur des vidéos.

Exercice en autonomie :

Exercices pratiques réalisés de manière autonome.

Évaluation par les pairs pour un retour constructif.

Blended Learning :

Combinaison de cours en présentiel et d'apprentissage en ligne.

Pour les MSP (Modules de Simulation Professionnelle) :

Jeux de rôle

Simulations de situations professionnelles pour développer des compétences pratiques, Les simulations et les travaux dirigés permettent aux étudiants de pratiquer dans un environnement contrôlé. Cela inclut des scénarios d'accouchement, des soins postnataux, et des consultations.

Etude de situation emblématique :

Analyse de situations rencontrées lors des stages.

Analyse des recommandations de bonne pratique

Évaluation entre pairs : Feedback mutuel pour améliorer les compétences.

Fiches réflexives : Autoévaluation métacognitive pour encourager la réflexion personnelle.

Pour les stages :

Encadrement formatif et/ou certificatif :

Supervision par des professionnels de terrain et des maîtres de formation pratique.

Mises en situations pratiques :

Application des compétences en conditions réelles en lien avec les domaines du parcours de stage .

Séminaires de partage :

Échanges sur les expériences vécues en stage.

Rédaction de rapports :

Rapports en néonatalogie et salle de naissance

Démarche réflexive :

Utilisation de fiches réflexives pour une réflexion approfondie sur les pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilités de l'enseignant et du titulaire.

Encadrement et feedback par les tuteurs de terrain: les stages sont encadrés par des professionnels expérimentés qui fournissent un feedback régulier. .

Lecture des supports en ligne et exercices proposés.

Séminaire de préparation et retour de stages.

Sources et références

Alexander, S., Steenhaut, P., Van Linthout, C., Barlow, P., Buyse, C., Ceysens, G., & Emonts, P. (2022). Guide de consultation pré natale (2e éd.). De Boeck Supérieur.

Goffinet, F., Garabedian, C., Le Ray, C., & Lansac, J. (2022). Pratique de l'accouchement (7e éd.). Elsevier Masson.

Jarreau, P.-H., Baud, O., Biran, V., Mit Sanchez, D., Picaud, J.-C., & Storme, L. (2024). Réanimation et soins intensifs en

--
autres ressources consultables sur connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Activité d'apprentissage "PT en néonatalogie" et "PT obstétrique" : Fiches techniques.

Règlement général de stage : 2024-2025

Carnets de stage 2024-2025

Consignes , grilles d'observation et grille d'évaluation 2024-25

--
Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La procédure d'évaluation est reprise dans le document :

Annexe à la fiche ECTS de l'UE 40 Formation pratique : agir en tant que sage-femme 3 (CASF3400)

Relatif à l'activité d'apprentissage : AIP Enseignement clinique, Prestations cliniques stages

Contenu du document :

Définitions des concepts en lien avec l'évaluation

Indicateurs

Procédure d'évaluation

Procédure de cotation des stages lors du conseil de stage de fin d'année

Tableau de synthèse

--
Validation des compétences :

La validation des 8 compétences est notifiée au terme du parcours continu de l'étudiant.e.

L'évaluation des compétences est diagnostiquée et centrée sur la collecte d'indicateurs évaluant les niveaux de maîtrise de chaque compétence. L'étudiant.e a la possibilité, à différents moments de son parcours, de démontrer la maîtrise de ses compétences.

--
Dans l'Approche Par Compétence (APC), on ne peut dissocier l'évaluation de l'apprentissage. Il y a un continuum entre les différents moments d'apprentissage-évaluation et l'évaluation certificative en fin de cycle. Ce continuum permet à l'étudiant·e de progresser dans l'acquisition de ses compétences. Les activités d'intégration professionnelle des UE Agir en tant que sage-femme feront l'objet d'une évaluation continue. Ainsi, les différentes compétences seront évaluées de manière qualitative via l'évaluation des capacités. Ce, à plusieurs reprises, à différents moments et par différents intervenants, pour aboutir en fin d'année à une évaluation sommative pondérée par compétence qui va intervenir dans la décision finale de validation ou de non-validation prise lors du conseil de stage de fin d'année.

L'acquisition ou non d'une capacité est décidée par l'évaluateur (MFP ou référent de stage) en prenant en compte l'ensemble des indicateurs (faits positifs et négatifs) identifiés. Les niveaux d'acquisition sont les suivants :

- A++ vaut 16/20
- A+ vaut 14/20
- A vaut 12/20 (maîtrise minimale suffisante)
- NA vaut 6/20 (maîtrise minimale insuffisante)
- Insuffisant vaut 0/20 (non-maîtrise)
- Une EG non acceptable en stage ou en PT, invalide le module

Les indicateurs d'erreur grave sont répertoriés par compétence : les critères minimaux absous font référence à des erreurs graves non acceptables.

Le modèle repris est celui d'analyse de l'erreur en démarque qualité, qui définit le caractère acceptable ou non de l'erreur.

Les critères de perfectionnement (CP) sont pris en compte pour l'appréciation de l'acquis d'apprentissage, et permettent la valorisation de la cote.

--
Chaque compétence à la même valeur.

Le programme informatique calcule la moyenne par compétence et par moment d'évaluation. De même, la moyenne pondérée de chaque module sera calculée. L'ensemble permettra d'établir le parcours de l'étudiant·e pour l'année académique.

Pour que la moyenne mathématique s'applique, chaque module (repris dans le tableau synthèse) doit être en réussite avec, au minimum 50%.

L'étudiant·e ayant réussi chaque module (en réussite à partir de 50%) validera son UE, la note appliquée est une moyenne arithmétique des cotes obtenues.

Lorsque l'étudiant·e a validé toutes les capacités d'une compétence, la validation de critères de perfectionnement (C.P.) dont l'étudiant·e a fait preuve au cours des différentes activités d'intégration professionnelle de l'année sera valorisée dans la note globale.

L'attribution d'une note de réussite ou d'échec se fait après analyse des évaluations des acquis d'apprentissage de l'« AIP Enseignement clinique : stages » du Bloc .

En cas d'échec à un module (note inférieure à 50 %, soit inférieure à 10), cette note est reportée à l'UE.

En cas d'échec à plusieurs modules, c'est la note la plus basse qui est reportée à l'UE.

--

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc		Evc	
Période d'évaluation	Stg		Stg	100	Stg	100

Evc = Évaluation continue, Stg = Stages

Dispositions complémentaires

L'évaluation du stage ne sera encodée qu'à partir du moment où l'étudiant·e aura réalisé min 75% des heures prévues dans le module et qu'il aura eu au minimum une supervision réalisée par un MFP ou tuteur de stage. Les modalités de stage et de supervision sont communiquées à l'étudiant·e avant le stage et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par la coordinatrice de section (stages et AIP).

Concernant l'évaluation Q3 :

Les PT, les examens pratiques en simulation, les travaux écrits et les présentations orales sont remédiables.

En revanche, un échec à un module consécutif à une évaluation en stage (au chevet du patient), lors d'une tripartite ou à une évaluation MFP sur le terrain n'est pas remédiable au Q3 et entraîne la non-validation de l'UE pour l'année académique.

Les activités et les moments d'évaluation à représenter seront déterminés lors du conseil de stage, en vue de permettre à l'étudiant·e de remédier à ses insuffisances et de valider son parcours, sous réserve de la faisabilité matérielle.

(cf. règlement des études et des examens).

--

pour les années académiques suivantes :

- Les modules validés restent acquis (note reportée), sauf dans les cas suivants :
 - o Le parcours de stage incomplet (non valide en cas d'interruption de stage).
 - o Les modalités d'évaluation ont été modifiées.
 - o L'étudiant·e souhaite améliorer sa cote.

5. Cohérence pédagogique

En alignant les objectifs d'apprentissage des prestations techniques avec les expériences de stage, les étudiants peuvent bénéficier d'une formation plus complète et cohérente, préparant ainsi efficacement leur entrée dans le monde professionnel.

Les stages permettent aux étudiants de mettre en pratique les compétences techniques acquises en cours. Cela renforce leur compréhension et leur maîtrise des concepts théoriques en les confrontant à des situations réelles. Le rapport de stage sert de documentation officielle de l'expérience de stage, fournissant une preuve tangible des compétences et des connaissances acquises.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).